

date de convocation:
25 juin 2021
Nombre de Conseillers :
En exercice: 19
présents : 15
votants : 17

T

L'an deux mille vingt et un, le deux juillet, à vingt heures, légalement convoqué, le Conseil Municipal s'est réuni Salle Dumaine en séance publique sur convocation de Monsieur Régis DAGRON, Maire.	
Etaient présents	M. DAGRON, Maire M. SIMON, Mme DECANTE, M. ARNULF, M. DIDIER, M. DOMENECH, Adjoint, M. DUCAT, Mme GUIEBA, M. MARI, M. BORDERIEUX, Mme MARCHAND, M. SOKPOLI, M. DELAPORTE, Mme DUFFO et M. CLEMENT
Absents excusés	Mme BECHIKHI, Mme THIBOT
Pouvoirs	Mme EMPIS pouvoir à M. DAGRON Mme DUCASTEL pouvoir à Mme GUIEBA
Secrétaire de séance	Il a été procédé, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, M. DUCAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

2021/27 FIXATION DE LA PARTICIPATION COMMUNALE AU FINANCEMENT DES CARTES IMAGINE'R 2021/2022 LYCEENS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
M. Ducat, Conseiller Municipal Délégué, informe qu'il est opportun de reconduire l'aide aux familles pour le financement de la carte IMAGINE R des lycéens qui ne bénéficie d'aucune aide régionale, ce, afin de faciliter la mobilité des jeunes. (aide communale mise en place pour la 1^{ère} fois en 2017 pour l'année scolaire 2017/2018)

La participation communale par carte s'articule comme suit :

Coût de la carte prévisionnel : 350 €

Dont Frais de dossier : 8 €

Prise en charge communale 50 €

Coût résiduel prévisionnel famille : 292 + 8 = 300 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **APPROUVE** la participation communale à hauteur de 50 € par carte IMAGINE'R acquise par les lycéens de la commune pour l'année scolaire 2021/2022,
- **RAPPELLE** que cette participation de la commune concerne les lycéens résidant à Livry sur Seine et scolarisés dans les établissements publics et privés sous contrat,
- **APPROUVE** les termes de la convention 2021/2022 avec TRANSDEV et **AUTORISE** Monsieur le Maire à la signer.


 Pour extrait conforme,
 Le Maire, Régis DAGRON

*Certifié exécutoire compte tenu
de sa publication le 6 juillet 2021
et de sa réception en Préfecture
le.....
Le Maire*